



## AVIS D'APPEL A PROJETS RELATIF A LA CREATION DE 42 PLACES POUR LA MISE A L'ABRI DE MINEURS NON ACCOMPAGNES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Unique des Solidarités 2015-2020, le Conseil départemental de l'Aude lance un appel à projets relatif à la création de 42 places pour la mise à l'abri de Mineurs Non Accompagnés.

Conformément à l'article R313-4 du code de l'action sociale et des familles :

### QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE POUR DELIVRER L'AUTORISATION

**Monsieur le Président du Conseil départemental  
DEPARTEMENT DE L'AUDE  
Allée Raymond Courrière  
11855 CARCASSONNE CEDEX**

### OBJET DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets, régi par les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (articles L313-1 et suivants, R313-1 à R313-6-4) porte sur la **création de 42 places pour la mise à l'abri de Mineurs Non Accompagnés, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (Accueil Provisoire d'urgence)**, lesquels relèvent de la catégorie visée au 1° de l'article L.312-1 I du CASF.

**Cet accueil doit s'effectuer sur la commune de Carcassonne ou à proximité ; le dispositif sera ouvert 365 jours/an.**

### PUBLICATION ET CONSULTATION DE L'AVIS D'APPEL A PROJETS

Le présent avis d'appel à projets est publié au recueil des actes administratifs (RAA) du Département de l'Aude. La date de publication au RAA vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers qui s'étalera du **7 Janvier au 11 Mars 2019**, date de clôture définitive. Aucune dérogation ne sera accordée.

Cet avis est consultable et téléchargeable sur le site internet du Département : <https://marchespublics.aude.fr>

Cet avis peut être remis gratuitement dans un délai de huit jours aux candidats qui le demandent par courrier recommandé avec accusé de réception à :

**Département de l'Aude  
Direction Enfance-Famille  
Service SGM /Mme FAVRE-TROSSON Florence  
Allée Raymond Courrière  
11855 CARCASSONNE CEDEX 9**

## CAHIER DES CHARGES

Le **cahier des charges** de l'appel à projets fait l'objet de l'**annexe 1** du présent avis et est complété des annexes 2 et 3, relatives à la constitution du dossier de réponse.

Il pourra être téléchargé sur le site internet du Département <https://marchespublics.aude.fr>.

Le cahier des charges pourra aussi être adressé, gratuitement, par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite, formulée à l'adresse suivante :

**Département de l'Aude**  
**Direction Enfance-Famille**  
**Service SGM /Mme FAVRE-TROSSON Florence**  
**Allée Raymond Courrière**  
**11855 CARCASSONNE CEDEX 9**  
[florence.favre-trosson@aude.fr](mailto:florence.favre-trosson@aude.fr)

## DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent demander au Département des compléments d'informations **8 jours avant la date limite de réception des réponses**, exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.aude.fr> en mentionnant dans l'objet du courriel la référence de l'appel à projets « **Appel à projets relatif à la création de 42 places pour la mise à l'abri de Mineurs Non Accompagnés** ».

Les questions et réponses seront consultables sur la plateforme dédiée du site internet du Département <https://marchespublics.aude.fr>

Le Département pourra faire connaître à l'ensemble des candidats, via son site internet, des précisions à caractère général, qu'il estime nécessaires **5 jours avant la date limite de réception des réponses**.

## DELAIS ET MODALITES DE TRANSMISSION DU DOSSIER

Le candidat dispose de plusieurs possibilités pour déposer son dossier, au choix :

### **Par voie postale ou remise en main propre**

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier complet de candidature : TROIS (3) exemplaires en version « papier » :

→ Par voie postale : par courrier recommandé avec accusé de réception, **au plus tard le Lundi 11 Mars 2019**, adressé à :

**Département de l'Aude**  
**Direction Enfance-Famille**  
**Service SGM /Mme FAVRE-TROSSON Florence**  
**Allée Raymond Courrière**  
**11855 CARCASSONNE CEDEX 9**

→ Remise en main propre : contre un récépissé de dépôt faisant foi, **au plus tard le Lundi 11 Mars 2019, à 16 H 00**, heure limite (aucune dérogation ne sera accordée quant à la date et à l'heure) auprès de :

**Département de l'Aude**  
**Direction Enfance-Famille**  
**Service SGM /Mme FAVRE-TROSSON Florence**  
**3<sup>ème</sup> étage – Bureau 3.081**  
**Allée Raymond Courrière**  
**11855 CARCASSONNE CEDEX 9**

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera glissé dans une enveloppe cachetée portant la mention « **Appel à projets relatif à la création de 42 places pour la mise à l'abri de Mineurs Non Accompagnés** » en précisant « NE PAS OUVRIR ».

**Par Internet**

Le dossier de candidature devra être déposé sur le site internet du Département de l'Aude, **au plus tard le Lundi 11 Mars 2019, à 16 H 00** selon la procédure suivante :

- 1/ Se connecter au site des marchés publics du Département : <https://marchespublics.aude.fr>
- 2/ Cliquer sur le pavé « **Accéder aux consultations en cours** »
- 3/ Dans « critères de recherche » saisir la mention « **Appels à Projets** »
- 4/ Sélectionner dans la liste « **Appel à projets MNA** ».

**Important :**

La création (gratuite) d'un profil « fournisseur » est essentielle pour bénéficier de toutes les informations et questionnements relatifs à l'appel à projets.

Pour tout problème technique, contacter Madame Florence FAVRE-TROSSON au 0468116857 ou [florence.favre-trosson@aude.fr](mailto:florence.favre-trosson@aude.fr).

**INSTRUCTION DES PROJETS ET CRITERES DE SELECTION**

Les projets seront analysés par des instructeurs du Département de l'Aude.

**Les dossiers parvenus après la date limite de dépôts ne seront pas recevables et ne feront l'objet d'aucune dérogation**, l'accusé de réception numérique faisant foi.

L'étude des dossiers complets, reçus dans la période de dépôt se fait selon deux étapes :

1/ Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier conformément à l'article R 313-5-1. Si besoin, le Département sollicitera les candidats pour un complément d'informations administratives prévues à l'article R.313-4-3 1° du CASF dans un délai de 15 jours, suivant la date limite de dépôt.

Les dossiers reçus complets à la date de clôture, durant la période de dépôt, et ceux qui auront été complétés dans le délai indiqué ci-dessus, seront analysés sur le fond du projet en fonction de la **grille d'analyse**, des critères de sélection et de notation des projets dont la liste est jointe en **annexe 4** du présent avis. Les dossiers incomplets ou manifestement étrangers à l'objet de l'appel à projets ne seront pas présentés en commission.

2/ Les instructeurs établiront un compte-rendu d'instruction motivé sur chacun des projets qu'ils présenteront à la commission de sélection prévue pour l'appel à projets. Les instructeurs proposeront, le cas échéant, sur demande préalable du président de la commission, un classement des projets selon les critères de sélection prévus pour l'appel à projets.

La commission de sélection d'appel à projets, dont la composition est publiée au recueil des actes administratifs du Département de l'Aude, ainsi que sur son site internet, se réunira pour examiner les projets et les classer.

L'arrêté d'autorisation du Président du Conseil départemental sera publié selon les mêmes modalités, au plus tard dans les 6 mois suivant la date limite de dépôt des dossiers. Il sera notifié au candidat retenu, par lettre recommandée avec accusé de réception, ainsi qu'aux autres candidats, individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### CALENDRIER

- Date de publication de l'avis d'appel à projets au RAA : **7 Janvier 2019**
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **11 Mars 2019**
- Date prévisionnelle de la réunion de la commission de sélection d'appel à projets : **20 Mai 2019**
- Date limite de la notification de l'autorisation : **11 Septembre 2019** (article R313-7 CASF)
- Date prévisionnelle de mise en œuvre : **1er Octobre 2019.**

Fait à Carcassonne,  
Le 28/12/2018

Le Président du Conseil départemental  
de l'Aude,  
André VIOLA

